

Délibération n° N°AG9/2026 du 12 octobre 2026

Portant approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2026

L'assemblée générale du GIEP-NC,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 110/CP du 15 novembre 2018 relative à l'approbation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au groupement d'intérêt public « Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) » ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 9/2026 du 4 mai 2026 portant nomination de M. Philippe DARRASON, directeur du GIEP-NC à compter du 1er juin 2026 pour une durée de 3 ans ;

A examiné et adopté en sa séance du **12 octobre 2026** le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2026 du Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC).

Article 1 : Le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2026 du Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) est adopté.

Article 2 : Le directeur et l'agent comptable du GIEP-NC sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au haut-commissaire de la République et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Un membre de l'assemblée générale

EDOUARD CASTAING

Le président de l'assemblée générale

GILBERT TYUIENON